



14 2018 24

Objet : Renouvellement de la Charte 2018 des Conseils de quartier

### Exposé des motifs

Le développement de la participation et de l'engagement citoyen est un enjeu majeur de démocratie, de cohésion sociale et du « vivre ensemble ». Dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, les outils de démocratie participative ont pris leur essor depuis 2002 avec la création des Conseils de quartier, qui bénéficient d'une autonomie permettant à chaque citoyen de s'exprimer, de développer des projets, de mettre en œuvre des actions concrètes pour son quartier. Les membres des Conseils de Quartier agissent au quotidien afin de participer aux orientations de la politique municipale et d'élaborer des projets d'intérêt collectif pour le quartier. Ils créent ainsi des liens de solidarité essentiels à la vie dans notre arrondissement.

Du fait du renouvellement le 13 octobre 2018 des Conseils de Quartier et du souhait exprimé par de nombreux habitants de voir évoluer certaines dispositions, une révision de la Charte de 2014 est proposée suite aux propositions de l'Observatoire des de la démocratie participative.

Les principales dispositions nouvelles concernent la création d'un comité d'animation volontaire qui permettra de renforcer le caractère collégiale des échanges. De plus, la simplification de la structure interne des conseils permettra à plus de citoyens de s'engager. Enfin, la nouvelle Charte identifie six thématiques d'intérêt local pour lesquelles un travail particulier permettra d'avancer collectivement sur ces sujets : propreté, budget participatif, handicap, plan climat, démocratie locale et Jeux Olympiques 2024.